

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

présents : 8

votants : 8

L'an deux mil treize et le vingt septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2013

Date de publication : 26 septembre 2013

Présents : D. HUGEDET – J.M. MOREL – P. RENAUDIN – F. ETIENNE – V. VALOT – C. SIMONIN – G. SORRET – L. BRINGOLD

Absentes excusées : C. PAUSET – G. THOUILLEUX – P. AUBRY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Règlement d'assainissement collectif

Suite au Schéma Directeur d'Assainissement mené en 2011-2012, une proposition de règlement figurait dans le compte rendu de la société EVI, mais cette proposition n'a pas été adaptée à la commune.

Le Maire présente le projet du règlement d'assainissement collectif (pièce jointe) et propose une entrée en vigueur à compter de ce jour, et une distribution du dit règlement avec le prochain bulletin municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



[Signature]

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2013

Application agréée E-legalite.com

070-217000793-20130920-2013_09_05D-DE